

L'INCITATION À LA COMMANDE DE TV DIRECT DISTRIBUTION

Le catalogue **TV DIRECT DISTRIBUTION**, exploité par le groupe belge **DUCHESNE**, organise du 16 avril 2009 au 31 mars 2010 un tirage au sort intitulé « 15 500 € à vous remettre spécialement », doté d'un unique chèque de 15 500 € et d'innombrables bons d'achat de 2 € à valoir sur une prochaine commande.

La réglementation française interdit toute obligation de commande pour participer à une loterie commerciale.

Mais, subtilement, **TV DIRECT DISTRIBUTION** a trouvé l'astuce pour inciter le client à commander. En effet, si le destinataire du message publicitaire découvre le mot « **ACHAT** » sur la première page du catalogue, il recevra le chèque 15 500 €. Tous les autres se contenteront du bon d'achat de 2 € mais devront, au préalable, cocher la phrase : *Non je ne recevrai pas le chèque de 15 500 € car je n'ai pas d'« ACHAT » sur mon catalogue.*

De nombreux consommateurs ne remarqueront pas les guillemets accompagnant le mot « **ACHAT** » et concluront hâtivement que l'absence de commande aura pour conséquence l'annulation du gain principal !

Une nouvelle fois, la société **DUCHESNE** se distingue par des messages interprétables à souhait. Plus que jamais ses propositions publicitaires sont à éviter.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, BP 15, 79340 Ménigoute (contact@arnaques-infos.org).

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00015

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**